



AU SOMMAIRE

- 2/ Mot du secrétaire général
- 2/ La fausse pénurie d'employés
- 3/ Au revoir Louiselle!
- 3/ La négo : Qui fait quoi?
- 3/ Spécial 3 pour 1
- 4/ Deux journées thématiques au CPAS

Agenda 2009-2010

Colloque sur le projet de la convention collective
Hôtel Auberge Universel de Montréal
21-22-23 septembre

Conseil général
Hôtel Auberge Universel de Montréal
24 et 25 septembre

Congrès du SFCP National
Palais des congrès de Montréal
5 au 9 octobre

Conseil général
Hôtel Loews Le Concorde de Québec
2-3 décembre

Conseil général
Hôtel Mortagne de Boucherville
9-10 février 2010

Conseil général
En avril à déterminer

Congrès du CPAS
Hôtel Rimouski de Rimouski
8-9-10 juin 2010

Conseil général
Hôtel Rimouski de Rimouski
11 juin 2010

La Revue

Des clowns... pour faire patienter nos aînés !

par Guy Jolicoeur

ALORS QUE LA MINISTRE MARGUERITE BLAIS PROMET DE S'OCCUPER DE LA BONNE HUMEUR DE NOS AÎNÉS EN FOURNISSANT DES CLOWNS EN CHSLD, ELLE FERAIT MIEUX DE REGARDER CE QUI SE PASSE DANS LA COUR ARRIÈRE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ PUISQUE, EN TOUTE DISCRÉTION, L'AGENCE DE MONTRÉAL MET EN PLACE DEUX PROGRAMMES QUI VONT ALLONGER LES LISTES D'ATTENTE RÉGULIÈRES EN CHSLD.

Ces deux programmes, appelés programmes 58 et 68, auront comme conséquence de repousser de 2 à 5 années le temps d'attente pour une place en CHSLD à Montréal. Le prétexte est fort louable: désengorger les urgences des centres hospitaliers montréalais en réservant pour cette clientèle âgée des lits déjà existants en CHSLD.

Vous vous rappelez que les CHSLD publics doivent dorénavant s'occuper d'une clientèle nécessitant au minimum 3 heures/soins par jour; à Montréal, l'agence a coupé plus de 2 000 lits en soins de longue durée en retirant des lits en milieu hospitalier et en fermant le CHSLD Jacques-Viger.

En contrepartie, on devait s'atteler à construire des institutions ou transférer dans des sites existants des lits en RI (ressources intermédiaires) ou en RNI (ressources non-institutionnelles); or, le programme de construction de ces RNI prend énormément de retard et certains projets de promoteurs privés ont été abandonnés parce que non-rentables.

Des intervenants inquiets

Que dit-on à la population de Montréal? Rien sinon que les projets verront le jour sans préciser les conséquences immédiates de cette «réingénierie»! En fait, les intervenants sociaux des 12 CSSS de Montréal sont fort inquiets des plus longs délais d'attente pour leur clientèle régulière qui se voit priver de son droit d'hébergement en CHSLD: on fait passer la clientèle des urgences hospitalières en priorité, créant ainsi de facto un système à deux vitesses en hébergement public.

Encore, si le système permettait «d'absorber» tous ces nouveaux cas, ce serait une situation tolérable. Mais avec un nombre élevé de centres hospitaliers sur l'île, Montréal génère un nombre élevé de nouveaux patients qui nécessitent des hospitalisations fréquentes; on en est rendu à exporter, même dans les banlieues limitrophes, les patients âgés qui ont eu le malheur d'une hospitalisation dans la région du 450.

Revoir les priorités

Selon nous, la ministre des Aînés devrait revoir ses priorités: avant d'embaucher ses amuseurs publics, elle devrait s'assurer que nos aînés aient une place en CHSLD dans un délai décent. Présentement, les familles qui hébergent leurs aînés souffrants n'ont pas envie de rire: les aînés veulent des services pour lesquels ils ont payé toute leur vie!



MOT DU PRÉSIDENT

par Pierre Soucy

Bonjour à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs du CPAS.

À l'aube des vacances estivales, j'en profite pour vous souhaiter un agréable été en espérant qu'il soit beau et chaud.

Le CPAS fera la distribution, dans les prochains jours, de recettes de cuisine BBQ à saveur syndicale... 200 000 «chartes pantones» (il paraît que c'est le mot correct) seront distribuées à travers le Québec aux membres du Front commun pour répandre la «bonne nouvelle» que nous ne sommes pas des Martiens et que les augmentations que nous voulons, nous les méritons amplement.

Il faut convaincre frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et amis que nos revendications ne sont pas exagérées et que les travailleuses et les travailleurs de la santé doivent être rémunérés à leur juste valeur tout en gardant un système de santé public et accessible à tout le monde, sans discrimination.

Soyez convaincants et... bons BBQ!





par Michel Jolin

LE COMITÉ D'INFORMATION DU CONSEIL PROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES EST FIER DE TENIR LE RYTHME ET DE VOUS REMETTRE LA DEUXIÈME PARUTION DU JOURNAL LA REVUE DE 2009.

Mot du secrétaire général

Il est teinté par la prochaine ronde de négociation. En ce moment même, à travers tout le Québec, nous sommes en train de participer à la consultation qui permettra à votre comité de négociation de concocter notre cahier de demandes. Ce dernier sera soumis aux personnes déléguées par votre section locale lors du Colloque sur le projet de convention collective et sera déposé au gouvernement en octobre 2009.

Je vous convie à participer en grand nombre à cet exercice de consultation; ce sont vos préoccupations, vos demandes et vos besoins qui se retrouveront dans le document qui sera déposé au gouvernement.

Je ne peux terminer ce petit mot sans vous rappeler que si nous voulons garder nos acquis et améliorer nos conditions de travail lors de la prochaine ronde de négociation, nous devons nous mobiliser et être prêts à défendre nos revendications.

Nous sommes près de 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public et parapublic de différentes centrales syndicales, unis en Front commun : faisons de cette négociation un grand moment de l'histoire syndicale du Québec.

À nous d'y voir.

La fausse pénurie d'employés ou « comment un singe les yeux bandés ferait un meilleur travail que nos gestionnaires actuels »

par Marc-André Beauchamp

ON NOUS REBAT LES OREILLES SANS CESSER AVEC LA PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ, TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES.

On connaît la source du problème : le personnel n'est pas assez formé. Par contre, il y a un phénomène un peu plus méconnu, mais qui doit être dénoncé : les employeurs créent une fausse pénurie en ayant des exigences beaucoup trop élevées pour les emplois à combler ou en faisant passer une série de tests trop difficiles ou n'ayant aucun rapport avec l'emploi. Détaillons cette bêtise patronale par catégorie d'emplois.

Catégorie 1

Le gros problème dans cette catégorie s'appelle « les agences de placement ». En effet, les agences pullulent dans le réseau de la santé et particulièrement au niveau des infirmières et des infirmiers et on ne peut pas blâmer les gens ! D'un côté, l'employeur n'offre aucune garantie d'heures et les employés sont obligés d'être disponibles une fin de semaine sur deux en plus de devoir être disponibles pour la rotation des quarts de travail, c'est-à-dire qu'il leur faut pouvoir travailler de jour, de soir et de nuit. Les employés qui restent dans le réseau doivent donc souvent travailler à plus d'un endroit différent pour avoir assez d'heures. De l'autre côté, les agences demandent leurs disponibilités aux employés, autant sur les différents quarts de travail que pour les jours. Donc, l'employé travaille quand il veut et où il veut. Le calcul est simple ! Comme il manque beaucoup de personnel, les employés des agences travaillent beaucoup, MAIS s'ils veulent prendre un congé, ils le prennent, point à la ligne ! Quand est-ce que le gouvernement se penchera sur les vrais problèmes ? Se poser la question, c'est déjà savoir la réponse...

Catégorie 2

Dans cette catégorie, on assiste à des demandes illogiques de la

part de l'employeur. À certains endroits, on exige un secondaire 5 pour les employés de soutien et un DEP (Diplôme d'études professionnelles) en entretien d'immeubles ou entretien ménager. Ce qui est illogique, c'est qu'on peut appliquer pour ces formations en ayant seulement un secondaire 3. En effet, la majorité des candidats qui appliquent sur ces postes n'ont pas leur secondaire 5 ! D'ailleurs bientôt, on exigera une maîtrise en produits nettoyants et un doctorat sur les différentes grandeurs de manche à balai !

Catégorie 3

Les employés de bureau sont confrontés au problème d'abondance de tests. Est-il normal qu'il faille faire

un test de français, un test du logiciel Word, un autre du chiffrier Excel, un test de frappe, une entrevue de mise en situation, tout cela pour répondre au téléphone ? On se demande ensuite pourquoi la liste de rappel est vide et qu'on doive faire appel aux agences pour combler les trous. On demande des exigences trop élevées ! Les futurs employés comprennent assez vite la situation : « Ici, c'est trop compliqué, je vais aller travailler pour une compagnie privée. Elle va m'embaucher tout de suite. » L'autre situation qui prédomine est la sélection des *curriculum vitae*. L'employeur sélectionne seulement des personnes ayant la formation de secrétaire pour les engager sur la liste de rappel comme commis ou réceptionniste, c'est-à-dire agent administratif classe 4 alors qu'elles sont qualifiées pour être des agents classe 2. Où est la logique ? Comme d'habitude, on doit se rendre à l'évidence, il n'y a en aucune !

Catégorie 4

Rien ne va plus dans le recrutement de professionnels et techniciens de la santé. Ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues et travailleurs sociaux sont les titres d'emploi en pénurie et tout indique que cette pénurie se prolongera compte tenu des

critères très stricts d'admission dans les universités québécoises. En effet, la cote « R » est appliquée et ne favorise que les finissants de Cégep qui ont les meilleures notes, rejetant des centaines de candidats valables sans raison autre que leur performance moyenne.

Les ordres professionnels sont eux aussi source de problèmes quand ils exigent des scolarités universitaires, déconnectées de la « réalité terrain ». À quoi sert de demander une maîtrise à des finissants de baccalauréat en travail social alors que les besoins du réseau de la santé ne demandent qu'une expérience pratique en relation d'aide ? Autre phénomène inquiétant : l'abandon de toute embauche de techniciens en travail social par les CSSS ; le Réseau se prive ainsi de personnel compétent pour des raisons complètement farfelues.



SPÉCIAL 3 PO

DEPUIS LA DERNIÈRE PARUTION DU JOURNAL LA REVUE, DEUX CONSEILS GÉNÉRAUX ET UN CONSEIL GÉNÉRAL SPÉCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES ONT EU LIEU. EN VOICI LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS.

9 mars 2009

Le point saillant de ce conseil général était l'élection de notre comité de négociation. Le résultat des votes s'est traduit ainsi :

- Catégorie 1, Karine Cabana s.l. 2960, Institut Philippe Pinel de Montréal
- Catégorie 2, Ghislaine Doré, s.l. 3300, Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
- Catégorie 3, Monique Trépanier, s.l. 4880, Institut universitaire de gériatrie de Montréal
- Catégorie 4, Yves Paprocki, s.l. 2718, Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw de Prévost

Le comité est complété par Pierre Soucy, président du CPAS, responsable du Bureau à la Table centrale, Michel Jolin, secrétaire général du CPAS, responsable du Bureau à la Table sectorielle et Alain Tessier, coordonnateur du secteur Affaires sociales.



Yves Paprocki, Ghislaine Doré, Karine Cabana, Monique Trépanier et Alain Tessier du comité de négo.

LA NÉGO QUI FAIT QUOI?

par votre comité de négociation

Notre convention collective vient à échéance le 31 mars 2010. Afin de vous expliquer le processus qui s'enclenche, le tableau suivant fait le portrait des différents paliers de négociation dans le secteur public et parapublic.

Le comité de négociation du CPAS intervient à la Table sectorielle. Pour ce faire, nous avons préparé le cahier de consultation que vous avez reçu dernièrement. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons fortement à le compléter et à le retourner, dans les plus brefs délais, à votre exécutif syndical. Les données ainsi recueillies serviront à bâtir un cahier de demandes qui tiendra compte de vos préoccupations.

À chaque ronde de négociation, toutes les dispositions de la convention collective agréées au niveau national peuvent être remises en question par une ou l'autre des parties. IL N'Y A RIEN D'ACQUIS! Nous devons lutter pour conserver le statu quo et élaborer des arguments de poids afin d'améliorer nos conditions de travail. L'appui et l'implication de tous sont essentiels pour atteindre notre objectif : UNE CONVENTION COLLECTIVE NÉGOCIÉE!

Au revoir Louiselle!

La conseillère, Louiselle Luneau, nous quitte après 33 années de bons et loyaux services. Louiselle a su toucher l'intelligence et les coeurs de tous les membres qu'elle a aidés avec tant de fougue et de persévérance. Elle nous manquera à coup sûr!



Louiselle reçoit la bise du président.

UR 1!

D'autres élections ont aussi eu lieu lors de ce conseil général :

- Martine Roy, s.l. 2825 du CSSS de St-Léonard et St-Michel a été élue sur le Comité d'équité salariale
- Martin Doyon, s.l. 3642 de la Corporation Urgences-santé a été élu au Comité des emplois non-prévus
- Pierre Soucy, président du CPAS a été nommé à la vice-présidence du secteur Affaires sociales au Bureau du SCFP-Québec
- Marco Lutfy, Francine Lamothe et Michel Jolin, membres du Bureau du CPAS, ont été nommés directrice et directeurs du secteur Affaires sociales au Conseil général du SCFP-Québec
- Ghislaine Doré, s.l. 3300 de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, et Manon Lupien, s.l. 5436 du CSDI Mauricie-Centre-du-Québec, ont été élues directrices du secteur Affaires sociales au Conseil général du SCFP-Québec

16 avril 2009

Deux sujets étaient à l'ordre du jour :

- Négociation à la Table centrale
- Négociation à la Table sectorielle

SUITE EN PAGE 4

PALIER DE NÉGO	MATIÈRES NÉGOCIÉES	QUI NÉGOCIE ?
Table centrale Front commun (FTQ, CSN, SISP)	Les mandats sont obtenus auprès des membres en assemblée générale. À titre d'exemple : ■ Salaires et primes ■ Régime de retraite ■ Droits parentaux (lois) Les résultats de cette négociation, partie intégrante de la convention collective, sont appliqués de façon identique à l'ensemble du personnel du secteur public et parapublic.	Les porte-parole nommés par leur centrale syndicale. À la FTQ, c'est Michel Parenteau, directeur adjoint du SCFP au Québec, qui nous représente. Pour le gouvernement, ce sont les représentants du Conseil du Trésor.

PALIER DE NÉGO	MATIÈRES NÉGOCIÉES	QUI NÉGOCIE ?
Table sectorielle FTQ (Santé et services sociaux)	Dès le début du processus, des consultations sont faites auprès des membres de chaque secteur. À titre d'exemple : ■ Nomenclature ■ Pénurie de main-d'œuvre ■ Rémunération du temps supplémentaire ■ Quantum des congés fériés et des vacances ■ Libérations syndicales et procédure de règlement de grief ■ Assurances collectives et assurance salaire Les résultats de cette négociation, partie intégrante de la convention collective, sont différents selon la centrale syndicale et le secteur d'activité.	Chaque secteur d'activité compris dans une centrale syndicale, se choisit un comité de négociation selon leurs statuts et règlements. Pour le SCFP, l'équipe du CPAS (Conseil provincial des affaires sociales) est composé de sept personnes, soit un représentant par catégorie, le président et le secrétaire général et le coordonnateur qui agit à titre de porte-parole. Pour le gouvernement, ce sont des représentants patronaux nommés par le CPNSSS (Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux).

PALIER DE NÉGO	MATIÈRES NÉGOCIÉES	QUI NÉGOCIE ?
Négociation locale	À titre d'exemple : ■ Règle de mutation volontaire ■ Liste de rappel ■ Octroi des congés fériés, congés sans-solde et vacances ■ Modalités relatives au temps supplémentaire à l'exclusion des taux ■ Période de probation Les résultats de cette négociation se retrouvent dans un autre document que la convention collective agréée à l'échelle nationale. Ces dispositions sont négociées par le comité de négociation locale élu ou nommé selon vos statuts.	Chaque section locale se choisit un comité de négociation selon leurs statuts et règlements. La partie patronale de chaque établissement se choisit aussi un comité de négociation.

Négociation à la Table centrale

Alain Tessier, coordonnateur des Affaires sociales, et Michel Parenteau, directeur adjoint du SCFP au Québec et coordonnateur FTQ pour la prochaine ronde de négociation, nous ont entretenus du sujet.

À ce moment, une entente était sur le point d'être conclue entre le SISF, la CSN et la FTQ. Nous étions réunis pour prendre position sur les demandes proposées par le Front commun. Nous avons adopté de recommander ces demandes lors de nos assemblées générales. Si la majorité des 465 000 membres que représente le Front commun adopte les demandes proposées, le dépôt de ces dernières sera fait en octobre prochain.

Négociation à la Table sectorielle

La mise au jeu pour notre Comité de négociation était prévue le 20 avril 2009. Le premier mandat du comité: préparer le document de consultation qui sera envoyé aux sections locales afin que les membres de chacune d'entre elles puissent donner leur opinion.

Le deuxième mandat du comité sera de préparer le Colloque sur le projet de convention collective qui se tiendra les 21, 22 et 23 septembre 2009 à l'Auberge Universel de Montréal.

21 et 22 mai 2009

Nous avons eu plusieurs présentations; les voici en rafale :

Réjean Bellemare de la FTQ est venu nous entretenir des changements prévus au Régime des rentes du Québec. Bien sûr, le but du gouvernement est que le régime lui coûte moins cher...



Michel Parenteau, directeur adjoint du SCFP au Québec et coordonnateur FTQ pour la négociation

Alain Tessier, coordonnateur du secteur Affaires sociales, a fait le suivi du colloque « Le syndicalisme hier, aujourd'hui et demain » de l'automne dernier à Gatineau. Un premier plan d'action a été adopté par les personnes déléguées présentes. Il a été convenu que le taux de participation aux assemblées générales soit une priorité pour les sections locales.

Alain Tessier nous a aussi entretenus de la loi 68 sur le régime de retraite progressive. Nous y avons appris que pour le moment, notre régime de retraite, le RREGOP, ne permet pas de continuer à travailler tout en recevant notre rente de retraite.

Michel Parenteau, coordonnateur FTQ pour la prochaine ronde de négociation, nous a informés que le protocole de non-maraudage et le protocole de fonctionnement en Front commun ont été signés le 11 mai dernier par le SISF, la CSN et la FTQ. Il a précisé que pour rendre ce dernier fonctionnel, il ne

manque que l'approbation des membres de chacune des organisations.

Roberto Fortin, conseiller aux PPP au SCFP, a présenté deux projets d'études commandés par le CPAS par l'entremise du SCFP. L'une d'elles, menée par Pierre Hamel professeur à l'Institut national de la recherche scientifique, traitera des PPP et plus particulièrement du projet de PPP au CHUQ à Québec. La deuxième étude sera faite par une équipe de chercheurs de l'UQÀM et traitera de l'hygiène et de la salubrité dans nos établissements de santé. Pour la première fois, les préposés aux bénéficiaires et les préposés à l'entretien ménager pourront se prononcer sur le sujet.

Ronald Cloutier, conseiller syndical au Service juridique du SCFP, est venu faire le suivi des contestations des lois 30 et 142. Concernant la loi 30: la Cour d'appel a entendu les parties les 20 et 21 avril dernier et nous attendons la décision des juges à ce sujet. Quant à la contestation de la loi 142, les audiences préliminaires ont débuté et se poursuivront à l'automne prochain.

Lise Simard, conseillère à l'Évaluation au SCFP, nous a informés des changements apportés par le gouvernement au sujet de l'équité salariale. La loi 25 est sur le point d'être adoptée par le gouvernement et rien d'encourageant n'apparaît dans cette loi pour les personnes syndiquées au Québec.

Guy Jolicoeur, adjoint au vice-président de la région de Montréal-Outaouais-Laurentides-Lanaudière-Montérégie, a parlé des problèmes vécus à l'Agence de Montréal quant au dossier sur la planification de la main-d'œuvre et du déploiement des effectifs en santé mentale.

Nous avons aussi élu deux personnes lors de ce Conseil général:

- Danie Bouchard, s.l. 1108 du CHUQ, a été élue au Comité de la catégorie 2
- Lucie Marchand, s.l. 1810 du CSSS la Pommeraie, a été élue au Comité des assurances

Ceci termine le résumé de nos trois dernières rencontres. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec vos exécutifs locaux.

19 ET 20 MAI
Deux journées thématiques au CPAS

par Karine Rainville

Deux journées n'étaient pas de trop pour faire le tour des dispositions légales – tant au sujet des lois que de la convention collective – qui encadrent notre rôle syndical à exiger des milieux de travail sains et sécuritaires, à bien conseiller les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, à supporter ceux et celles qui sont en période d'invalidité et à répondre aux nombreuses questions de nos membres sur leur contrat d'assurances collectives.

Journée Santé et sécurité du travail

La journée thématique en santé et sécurité a débuté par une présentation de Jean-François Labrecque de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Pour certains, ce fut un rafraîchissement sur les techniques d'approche de personnes en crise. Pour d'autres, ce fut la première occasion de se familiariser avec des méthodes de communication pouvant contribuer à désamorcer une situation potentiellement explosive. Pour tous, ce fut une séance riche en enseignements profitables en interventions syndicales.

La journée s'est poursuivie par une série de trois ateliers sur différents aspects de nos responsabilités syndicales en santé et sécurité. Louis Bergeron, conseiller au service de santé et sécurité du SCFP, nous a entretenus sur l'importance et les pouvoirs des comités locaux de santé et de sécurité du travail, leurs modalités de fonctionnement et les stratégies syndicales pour assurer leur efficacité. Christian Pitel a fourni des renseignements précieux sur les programmes de réadaptation de la CSST et les impacts que ces derniers peuvent avoir sur la vie de nos membres victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Finalement, Francine Burnonville nous a présenté le réseau des délégués sociaux qui existe au Québec au sein des Conseil régionaux de la FTQ et nous a donné un mince aperçu de tout le support auquel nos membres peuvent avoir accès grâce au réseau.

Journée Assurances

À elle seule, une journée ne suffit pas pour faire le tour de notre contrat d'assurances collectives ainsi que de l'article 23 de notre convention collective. C'est néanmoins une opportunité sans pareil pour se familiariser avec des dispositions complexes de notre contrat de travail qui affectent malheureusement beaucoup des membres que nous représentons. Comment calculer une indemnité d'assurance invalidité? Quels sont les principes de fonctionnement de la procédure d'arbitrage médical? Est-ce possible d'être couvert par l'assurance dentaire sans la couverture de base? Voilà autant de questions qui ont trouvé réponse lors de la journée thématique « assurances » du CPAS. Sans aucun doute, nos méninges furent mises à l'épreuve; encore une fois pour le bénéfice de nos membres.

Merci aux comités du CPAS qui ont permis la réalisation de ces deux journées thématiques riches en apprentissage. L'expérience du 19 et 20 mai est certainement à répéter!



Les personnes déléguées travaillant intensément à la Journée Assurances

La Revue

Bulletin d'information publié par le
Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président : Pierre Soucy

Secrétaire général : Michel Jolin

Responsables : Marc-André Beauchamp, Guy Jolicoeur, Michel Jolin et Karine Rainville du comité d'information

Collaboration spéciale : le Comité de négociation du CPAS et Chantal Denis, «photographe amateur»

Secrétaire de rédaction : Manon Pépin

Graphisme : Anne Brissette

Traduction : Monique Mansell

Impression : Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage : 12 000 exemplaires en français, 1 000 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.